

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_076

Rapporteur : Gilles SPIGOLON

Objet : Deuxième campagne de subventions 2023 aux associations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	23	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
14 novembre 2023			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Aude SIMERMANN - Anne MARTINS procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Paul LEMAIRE procuration à Gilles MAYER
Date de publication			
27 novembre 2023			
Transmis en préfecture le			
21 novembre 2023			
Rubrique : 7.5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les demandes de subvention aux associations sont généralement attribuées deux fois par an par le conseil municipal, en mai et en octobre/novembre.

Dans le cadre du budget primitif 2023, une enveloppe de 83 500 € est réservée au soutien au monde associatif incluant les structures d'accueil du jeune enfant.

Les subventions attribuées contribuent à affermir l'implication des associations dans la vie sociale et citoyenne. Elles doivent permettre à ces structures de répondre aux besoins exprimés par les habitants, tant dans le champ de l'animation de la ville que dans celui de la construction du lien social.

Le contexte social restant délicat, compte-tenu des crises successives, sanitaires et économiques particulièrement, invite la mairie à maintenir un haut niveau d'accompagnement des associations et de leurs bénévoles. L'appui au secteur associatif est en effet un levier permettant de favoriser l'engagement citoyen de la population (9% des Français sont impliqué dans le mouvement associatif en 2023, avec un engagement croissant des moins de 35 ans). Par ailleurs, le monde associatif est plus que jamais un relai de poids de l'action publique, qu'il s'agisse de loisirs, de culture de sport ou encore de solidarités ou de santé.

L'équipe municipale entend remercier les nombreuses associations qui, dans le cadre de la campagne de subventions 2023, ont fait preuve d'une grande modération dans leurs demandes financières, répondant ainsi à l'appel à la rigueur exprimé par la commune dans un contexte budgétaire contraint.

En plus du soutien financier direct, la ville accompagne également le mouvement associatif à travers plusieurs aides en nature. Ces subventions indirectes ont représenté un montant de 89 000 € en 2022.

Les propositions de subventions aux associations pour la 2^{ème} campagne 2023 sont les suivantes :

Associations	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions demandées 2023	Subventions 1ère campagne (mai 2023)	Subventions 2ème campagne (propositions)
Subventions de fonctionnement crèches					
<i>Halte-garderie parentale Les P'tits Lutins</i>	35 000 €	16 050 €	25 000 €	16 050 €	
<i>Crèche la Ribambelle</i>	25 000 €	12 400 €	13 000 €	12 400 €	
Subventions de fonctionnement associations					
Associations malzévilloises					
<i>MASC</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
<i>Sporting Club de Malzéville [SCM]</i>	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	
<i>AUCS</i>	5 000 €	5 000 €	5 000€	5 000 €	
<i>APEM</i>	3 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	
<i>Association sportive collège Paul Verlaine</i>	-	-	500 €		0 €
<i>Douëraphonies</i>	3 500 €	3 500 €	3 500 €		3 500 €
<i>Amicale des aînés Malzévillois</i>	3 000 €	4 500 €	4 000 €	3 000 €	
<i>Malzéville au Sahel</i>	2 000 €	2 000 €	2 000 €		2 000 €
<i>Ile aux bombes</i>	800 €	800 €	1 800 €		800 €
<i>Culture et Bibliothèque pour tous</i>	1 500 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €
<i>Tennis Club</i>	-	800 €	1 300 €		1 300 €
<i>Karaté</i>	800 €	800 €	1 000 €		1 000 €

Associations	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions demandées 2023	Subventions 1ère campagne (mai 2023)	Subventions 2ème campagne (propositions)
<i>Association pour le Don du Sang Bénévole de Malzéville [ADSB Malzéville]</i>	650 €	650 €	600 €	600 €	
<i>Funky Fresh</i>	-	500 €	1 500 €		1 500 €
<i>Rock Club</i>	450 €	450 €	450 €	450 €	
<i>Vélo Loisirs Malzéville [VLM]</i>	400 €	400 €	400 €	400 €	
<i>Les amis du clos gourmand</i>	100 €	100 €	200 €	150 €	
<i>Fam Fam Les Charmilles</i>	300 €	300 €	500 €	300 €	
<i>ARSEM</i>	200 €	200 €	300 €	300 €	
<i>Les boules qui piquent</i>	0 €	80 €	200 €	200 €	
<i>Solidarité Séniors à Malzéville [SSAM]</i>	-	-	500 €	500 €	
<i>Resurrection</i>	-	-	250 €	0 €	
<i>Zel Zen en Lorraine</i>	-	-	360 €		360 €
<i>Yogi Me</i>	-	-	450 €	0 €	
Associations extérieures					
<i>Les restos du cœur</i>	1 200 €	1 200 €	1 500 €	1 200 €	
<i>Secours catholique</i>	600 €	600 €	600 €	0 €	
<i>Secours populaire Français</i>	600 €	0 €	500 €	0 €	
<i>SOS Amitiés</i>	200 €	200 €	200 €	200 €	
<i>ADDOTH</i>	0 €	100 €	200 €	0 €	
<i>Vivre Avec l'Autisme en Meurthe et Moselle [VAAMM]</i>	-	0 €	500 €	0 €	
<i>CSFL</i>	-	-	20 000 €		500 €
Subventions d'investissement					
Associations malzévilloises					
<i>L'île aux bombes</i>	500 €	0 €	2 000 €	0 €	
<i>Roue Libre</i>	-	-	4 000 €		500 €
Association extérieure					
Subventions exceptionnelles / projets					
Associations malzévilloises					
<i>Les Neugeottes</i>	-	0 €	2 000 €	2 000 €	
<i>Lortie</i>	-	-	3 000 €		2 000 €
<i>Les boules qui piquent</i>	0 €	0 €	100 €	100 €	
<i>L'île aux bombes</i>	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	
<i>Malzéville au Sahel</i>	-	-	2 500 €		0 €
Association extérieure					
TOTAL GENERAL				64 350 €	14 960 €

Vu l'avis unanimement favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 09 novembre 2023

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les subventions aux associations pour la 2^{ème} campagne 2023 telles que présentées ci-dessus

certifie que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,
Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**